



Vol de portable au travail

Par **missgaga**, le **22/05/2010** à **18:17**

Bonjour, rnj'ai trouvé un telephone il y a deja 1ans sur mon lieu de travail, et je savais qu'il appartenait a une de mes collègues mais je n'est pas trouvé la force de le lui rendre. rnaujourd'hui elle la vu sur mon bureau, elle la pris pour identifier le numero imei et il correspond bien au sien !! rnle soucis c que j'ai nié, j'ai dit kon me l'a prété parsk mon tél est en réparation chez un opérateur et kon me la prété. rnrnbien sur personne me croi et on attend les facture pour preuve. rnrnelle les ramène mardi, je ne sai plus quoi faire, je vais finir par me suicider, au travail j'ai peur de perdre ma place, cette fille me deteste et mes autres collègues aussi. rnrnj'ai peur d'être licencier, aider moi, je ne sai plus quoi faire je sui nerveue et j'ai peur que mes proches soit au courant

Par **julius**, le **23/05/2010** à **16:02**

Bonjour, rnrnQu'attendez vous ? rnVous avez fait une "bétise" , il faudra l'assumer , avec toutes ses conséquences. rnDésolé de cette rudesse .

Par **missgaga**, le **23/05/2010** à **16:35**

oui je sais, j'étais inosciente de mes actes.... rnrnqu'es ce que je risque ? une plainte a était déposée mais sous X et je ne sai pas si elle va continuer.... rnrnje risque un licenciement ? une garde a vue ? une perquisition a mon domicile ?

Par **julius**, le **23/05/2010** à **16:42**

Tout dépend.
Je vous conseille de tenter de rendre l'appareil , et de demander à ce qu'il n'y ait pas de plaintes.
Cependant ce sera au choix de la plaignante de retirer ou non la plainte , et procureur de la république d'abandonner ou non cette démarche.
Sinon , de RIEN à LICENCIEMENT et condamnation pour vol.

Par **missgaga**, le **23/05/2010** à **16:59**

elle me reclame le telephone mais je ne souhaite pas lui restituer, et elle me reclame 300euros
! je risque quoi exactement ? moi j'ai niée, j'ai dit que ce n'était pas le sien...

Par **julius**, le **23/05/2010** à **19:48**

Vous nous demandez des conseils , mais restez buter ;
Vous souhaitez nier l'évidence ;
Pourquoi rester accrocher à un "objet vénal" ?
[citation]je ne souhaite pas lui restituer.[/citation]
Vous avez pris votre décision ?
[citation]et elle me reclame 300euros[/citation]
Elle estime le préjudice à cette valeur.
A vous de voir si vous seriez gagnante lorsque vous serez devant le juge ?
Cherchez sur Google des exemples de condamnation pour vol , vous trouverez ce que cela a couté à l'accusé.
Ne nous demandez pas une façon de vous soustraire , **ASSUMEZ !**
(Ce sera ma dernière intervention pour votre problème)

Par **missgaga**, le **24/05/2010** à **12:46**

merci de m'avoir jugée, vous n'êtes d'aucune aide

Par **frog**, le **24/05/2010** à **13:26**

[citation]Sinon , de RIEN à LICENCIEMENT et condamnation pour vol.[/citation]
Pourquoi parler de vol alors que l'objet a prétendument été trouvé abandonné ?

Par **missgaga**, le **24/05/2010** à **15:36**

par-ce que ma collègue me déteste et m'accuse de "vol"

Par **frog**, le **24/05/2010 à 16:49**

Rends le portable, explique toi, reviens nous voir si ton employeur t'allume pour une supposée faute.

Par **julius**, le **24/05/2010 à 17:27**

Salut Frog,rnrn[citation]Pourquoi parler de vol alors que l'objet a prétendument été trouvé abandonné ?[/citation]rnElle me demande les limites des conséquences de son histoire.rnJe lui donne les limites hautes et basses , sachant que si l'affaire va trop loin , une enquête sera ouverte , et elle PEUT être condamner pour vol.

Par **frog**, le **24/05/2010 à 17:52**

[citation]une enquête sera ouverte , et elle PEUT être condamner pour vol.[/citation]rnComment tu veux faire condamner quelqu'un qui n'a pas volé ? D'après le récit, il manque l'élément constitutif du délit qu'est l'appropriation frauduleuse d'une chose d'autrui, puisqu'on parle d'un objet trouvé (donc res derelicta).

Par **missgaga**, le **24/05/2010 à 17:58**

concrètement je risque quoi en terme de droit ? payer une somme d'argent ? faire des heures de travaux généraux si je n'est pas d'argent ? j'ai un casier judiciaire vierge, je vais rien avoir dessus ?

Par **julius**, le **24/05/2010 à 18:06**

Merci frog,rnEn effet , j'avais oublié cet élément.